



LIVRET D'ACCUEIL



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'UNREP

Un petit mot
Une histoire de l'Histoire
L'Unrep s'engage pour son réseau
Chiffres clés
Equipe

GUIDE DE FORMATION

Le service formation
Coordonnées du service

LIVRET HANDICAP

Guide d'accueil, d'accompagnement
et d'aménagement des personnes
en situation de handicap

INFOS PRATIQUES

Plan d'accès
Hôtels - Taxis

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



PRESENTATION DE L'UNREP

Un petit mot

Une fédération vit par ses adhérents. Alors tout simplement, merci à toutes et à tous les Unrepien.ne.s qui s'investissent chaque jour dans la formation des apprenants du monde agricole, rural, urbain et périurbain. Sans vous, la fédération ne serait pas ce qu'elle est devenue.

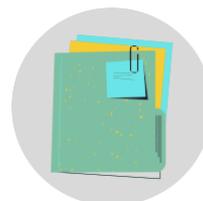
Une fédération vit par ses instances représentatives. La gouvernance est la colonne vertébrale de son fonctionnement. Le conseil d'administration impulse une direction et définit les axes stratégiques. Il nomme les commissions, essentielles à la vie de l'UNREP. Ces instances participent aux rouages de la fédération. Sans elles, la fédération ne serait pas ce qu'elle est devenue.

Une fédération vit par ses permanents. Ils sont au service des adhérents. Ils s'investissent, sans compter, pour satisfaire les demandes de chacun d'entre vous. Ils gèrent, ils créent, ils élaborent, ils collaborent, ils déclinent, ils informent, ils forment, ils compilent, ils classent, ils répondent, ils diffusent, ils questionnent, bref, ils vous épaulent. Sans eux, la fédération ne serait pas ce qu'elle est devenue.

Une fédération vit par ses réseaux. Elle communique. Elle agit. Elle est la représentation de vos établissements auprès des différents acteurs. Ces derniers sont à l'écoute et ils participent à faire grandir notre fédération. Sans eux, la fédération ne serait pas ce qu'elle est devenue.

A toutes et à tous, nous vous remercions pour votre engagement, et votre présence à nos côtés, c'est bien avec vous que nous construisons la fédération de demain.

Merci...



PRESENTATION DE L'UNREP

Une histoire de l'Histoire

En 1925, Charles Ferdinand Dreyfus, Président directeur de Bel Air, premier centre de formation en élevage, a l'idée de créer une association en vue de réunir les efforts de nombreuses initiatives privées.

C'est ainsi qu'est née, l'Association pour le développement de l'apprentissage agricole et horticole des petits métiers ruraux. Cette association, à la genèse de l'UNREP, avait pour finalité de défendre les intérêts de ses adhérents, d'encourager le développement des filières, des classes et la création de nouveaux centres ainsi qu'améliorer les conditions d'apprentissage des jeunes ruraux. L'ensemble des projets d'établissement avait pour fondation, la formation humaine et professionnelle.

Cette dimension humaniste est l'ADN de l'UNREP. Dès sa création en 1925, la fondation des Orphelins apprentis d'Auteuil, Arnouville, Berck-sur-mer, Saint-Gabriel influencent le mouvement et donnent du sens à la fédération nationale. Le lien avec les organisations professionnelles permet, dès 1928, l'adhésion de certaines chambres d'agriculture.

La diversité est la signature de l'UNREP. Elle permet l'enrichissement professionnel et culturel de nos structures. Elle est synonyme de copartage, de mutualisation et coopération. La mobilisation des retours d'expérience permet de construire ensemble des solutions pédagogiques innovantes.

L'UNREP est un acteur historique de la formation agricole mais elle a su également se moderniser pour répondre aux enjeux pédagogiques, éducatifs et professionnels du XXIème siècle.



PRESENTATION DE L'UNREP

l'Unrep s'engage pour son réseau

L'UNREP informe ses membres de l'actualité les concernant aussi bien sur le plan national qu'international et réalise une veille réglementaire à partir des publications officielles.

L'UNREP accompagne les centres dans la mise en place de leurs projets : développement des filières de formation, conception de formation, évolution des structures d'accueil et d'hébergement...

L'UNREP anime, favorise la concertation entre les groupes des centres adhérents en favorisant le partenariat entre centres, la constitution de groupes autour d'une communauté d'intérêts, ainsi qu'en permettant la mise en réseau pour des programmes d'action, y compris communautaires.

L'UNREP représente, en étant l'interface de dialogue avec les organismes de tutelle, en particulier le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, mais aussi avec l'ensemble des organisations professionnelles.

L'UNREP oriente les candidats intéressés par les secteurs des métiers de la Production Agricole, de l'Aménagement et Environnement, des Services aux Personnes et aux Territoires... vers les centres susceptibles de répondre à leur projet. Par son site Internet, par sa présence sur des salons professionnels, l'UNREP contribue à cette orientation scolaire et professionnelle et promeut l'offre de formation des établissements adhérents.

L'UNREP forme les équipes de direction et les équipes pédagogiques et/ou éducatives des établissements, tant vers l'acquisition d'un titre ou une certification, que vers l'acquisition de compétences disciplinaires ou transversales.



PRESENTATION DE L'UNREP

Chiffres clés

La fédération a une couverture spatiale nationale. Les établissements se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Toutefois, cette répartition est inégale selon les régions.



L'UNREP représente **+10 000** apprenants
dont 6 500 élèves ayant choisi l'enseignement agricole privé.

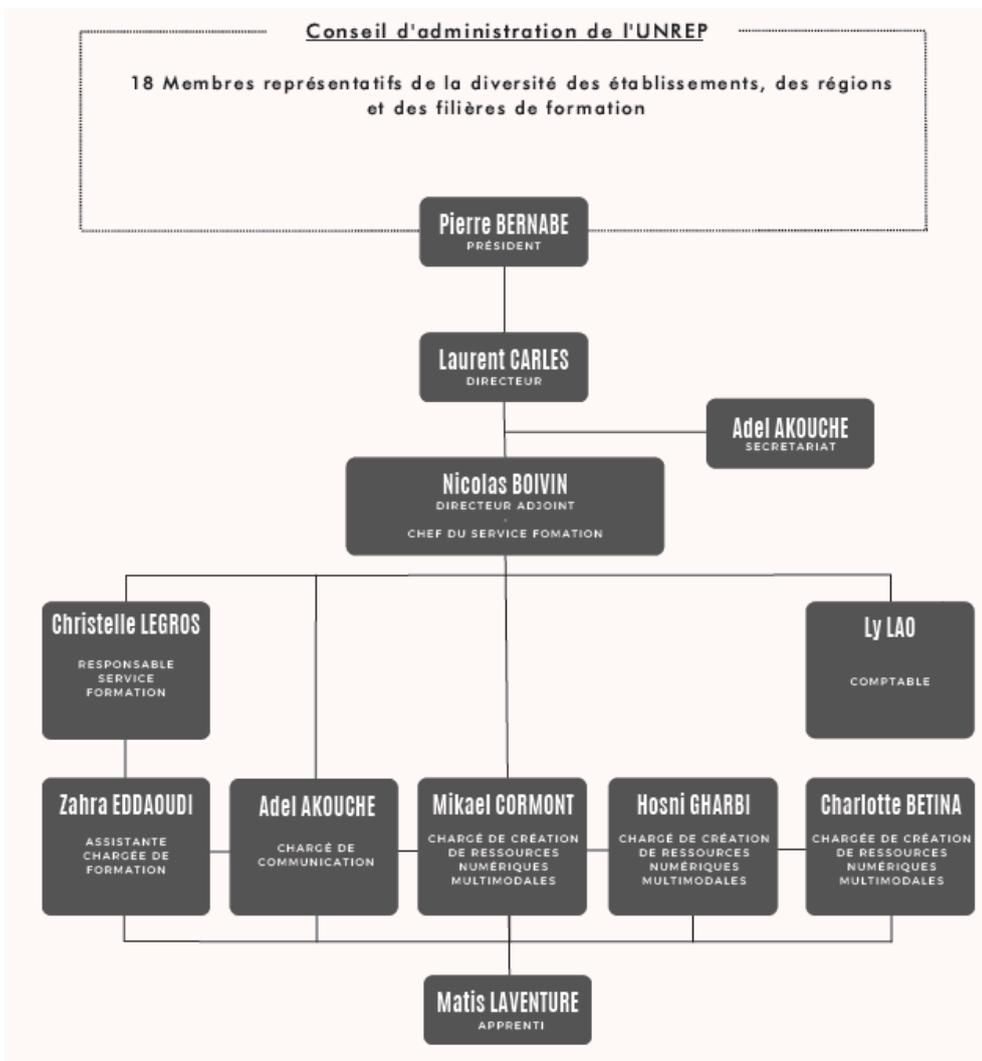
Depuis 2014 : **54 stagiaires** ont été reçus pour les formations certifiantes (Coordinateur-Responsable de formation d'établissement privé d'enseignement et de formation professionnelles ; Directeur d'établissement privé d'enseignement et de formation ; Qualification pédagogique)



PRESENTATION DE L'UNREP

Équipe

L'UNREP est une fédération à taille humaine, la rendant plus proche de ses adhérents et plus agile. Sur un plateau technique situé à Pantin, l'UNREP reçoit et forme ses adhérents. Elle s'inscrit dans un schéma d'échanges et de participation, tant au niveau national que local. Afin de répondre à ces exigences de façon optimale, la fédération se divise en plusieurs secteurs : formation, communication, comptabilité et management.



GUIDE DE FORMATION

Service formation

Nos formations se classent en deux grandes catégories :

- ◆ De perfectionnement : elles sont courtes et permettent l'acquisition de compétences professionnelles répondant à un besoin bien particulier
- ◆ De professionnalisation : elles recouvrent des parcours sur le long terme, souvent 2 ans, et elles permettent d'obtenir une qualification professionnelle.

Les parcours professionnalisants forment à la qualification pédagogique (obligatoire pour tous les enseignants des établissements L.813-9, vivement conseillée pour ceux des établissements L.813-8 et hors contrat), à la validation des concours internes (EQP), au titre Pro Coordinateur d'ingénierie pédagogique, à la qualification des directeurs. Toutes ces formations s'étalent sur 9 semaines.

Sur 10 ans, le taux de réussite pour la qualification pédagogique est de 86%.

Sur 10 ans, le taux de réussite pour la qualification des directeurs est d'environ 72%.

Les formations de perfectionnement sont plus nombreuses et accueillent moult stagiaires. Elles se répartissent selon 4 champs :

- ◆ L'innovation pédagogique
- ◆ L'éducatif
- ◆ Les accompagnements pédagogiques
- ◆ Le management

Le service formation s'inscrit dans une démarche d'écoute et d'agilité.



LIVRET HANDICAP

Accueil, d'accompagnement et d'aménagement des personnes en situation de handicap

L'UNREP milite depuis sa création pour la prise en compte des handicaps visibles et non visibles dans les parcours de formations. Accueillant parmi ses adhérents des structures dites spécialisées (terme non approprié selon notre avis), l'intégration et l'acceptation des situations de handicaps sont dans l'ADN même de la fédération.

Il est donc logique que nous mettions en application nos principes et valeurs en favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour toutes informations complémentaires que vous ne trouverez pas dans ce livret, nous vous conseillons de vous rendre sur les sites suivants :

- ♦ <https://www.agefiph.fr>
- ♦ <http://www.fiphfp.fr>
- ♦ <https://www.apf-francehandicap.org>
- ♦ <https://www.coe.int/fr/web/compass/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities>

Ce livret est divisé en trois :

1. l'accueil des personnes en situation de handicap
2. l'accompagnement des personnes en situation de handicap
3. l'aménagement pour les personnes en situation de handicap

Le référent handicap de l'UNREP est Nicolas Boivin (n-boivin@unrep-edu.org, 01 41 83 14 22)



LIVRET HANDICAP

Accueil, d'accompagnement et d'aménagement des personnes en situation de handicap

Respectant le cadre juridique, nous proposons donc : Un

- ♦ accès au premier étage par ascenseur
- ♦ Une circulation fluide respectant les dimensions afin qu' une personne à mobilité réduite puisse se déplacer, et réaliser un tour complet sur elle- même
- ♦ Des places de stationnement permettant une accessibilité aisée
- ♦ Des salles aménageables
- ♦ Des toilettes équipées

Si vous vous trouvez dans une situation le nécessitant, n'hésitez pas à appeler le standard (01 41 83 14 20 , Mme Randria) afin qu' un personnel vienne vous accueillir, vous ouvrir l' ascenseur afin que vous puissiez attendre le 1er étage.

Si vous avez des besoins spécifiques, n' hésitez pas à contacter Mme Randria afin qu' elle enregistre votre demande, dans le but de trouver des solutions adéquates.



INFO PRATIQUES

Plan d'accès

94 Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél : 01.41.83.14.20 E-mail : unrep@unrep-edu.org



Voiture

Sur le périphérique de Paris, prendre la sortie Porte de Pantin, direction la mairie de Pantin, l'UNREP se situe au niveau de l'hôtel «IBISBudget» visible sur l'avenue du général Leclerc, face à la piscine municipale.



RER E
A partir de
PARIS

Depuis la **station Haussmann – St Lazare** Prendre les lignes RER E en direction **Chelles Gournay** ou **Villiers sur Marne**. Pantin est le troisième arrêt : compter 15 minutes environ de train, puis 5 minutes à pied pour rejoindre nos locaux.



Métro 5 -
HOICHE

Ligne 5 – direction Bobigny

Prendre la rue Hoche en sortant du métro, et compter 10 minutes à pied pour vous rendre à nos bureaux.



Bus 151 - Arrêt : Pantin RER - Mairie
Bus 170 - Arrêt : Pantin RER - Mairie



Parking

3 places disponibles au niveau des locaux de l'UNREP. Elles sont à réserver à l'avance unrep@unrep-edu.org ou **01 41 83 14 20**



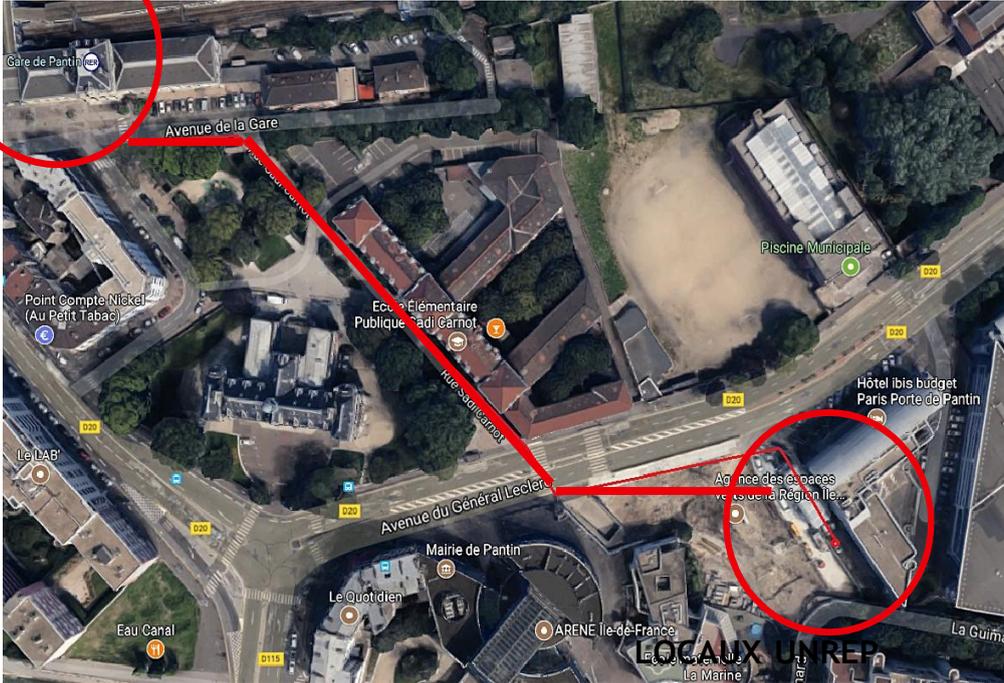
INFO PRATIQUES

Plan d'accès

94 Avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Tél : 01.41.83.14.20 E-mail : unrep@unrep-edu.org

GARE DE PANTIN



INFO PRATIQUES

Informations pratiques



Adresse : 96-98 Avenue du Général
Leclerc, 93500 Pantin
Téléphone : 0 892 68 07 19
Site : www.ibis.com

L' UNREP peut réserver votre chambre
avec un prix préférentiel. Dites- le lors de
vos réservations

Contacteur : unrep@unre-edu.org
01 41 83 14 20

www.reservation-de-taxi.com

01 74 92 63 96

mail: reservations.de.taxis@gmail.com

<http://www.118-818.taxi/>

Téléphone : 118 818

Réservation en ligne :

[www.118-818.taxi/reserver-en-ligne-
gratuitement](http://www.118-818.taxi/reserver-en-ligne-gratuitement)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement fixe les règles de discipline générale intérieures aux formations mises en place par l'UNREP dans ses locaux ou dans tout autre lieu. Ce règlement s'impose à toutes les personnes effectuant un stage de formation professionnelle continue dans le cadre de l'UNREP. Celles-ci s'obligeant à le respecter en toutes circonstances dans ses dispositions dès qu'elles ont contracté un engagement de formation professionnelle continue (tel qu'il est défini dans l'article 1900 - 2 du livre IX du code du travail).

Il est destiné à organiser le bon déroulement des formations et du séjour dans les locaux dans l'intérêt de tous. Il est remis à chaque stagiaire, dès son entrée en formation.

ARTICLE 2 - HORAIRES DE FORMATION - ABSENCES - MALADIE - ABANDON

La durée de formation est fixée conformément aux conventions de la formation professionnelle et à la convention liant l'UNREP, le stagiaire et son établissement employeur ; éventuellement l'OPCO. Les stagiaires sont astreints aux horaires indiqués sur la convocation.

Toute absence ou retard aux séances de formation, sauf cas de force majeure, doit faire l'objet d'une autorisation ou information préalable du responsable hiérarchique du stagiaire. Une absence non autorisée est une absence irrégulière. La direction de l'établissement employeur sera tenue informée, par courrier ou mail, de tous retards ou absences irrégulières par le service formation de l'UNREP.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'émargement de la feuille de présence est obligatoire pour chaque demi-journée. Cette feuille sera contrôlée par le formateur. Le défaut d'émargement vaut absence.

L'abandon de la formation ou le renvoi ne dispense pas du règlement des frais engagés conformément à la convention signée entre l'UNREP, l'établissement employeur et éventuellement l'OPCO.

L'engagement en formation devient prioritaire sur toute autre activité de l'organisation interne de l'établissement, même pour un temps réduit (réunions de parents - conseils de classes...).

Compte tenu des conditions de suivi des formations qualifiantes, telles que déposées et inscrites dans les instances administratives, toute absence sera proposée à remplacement par intégration momentanée dans un autre groupe, afin de permettre au service formation de pouvoir justifier de la complétude du parcours de chacun et de concourir à la professionnalisation du stagiaire.

ARTICLE 3 - HYGIENE ET SECURITE

Le stagiaire est informé dès son arrivée des consignes de sécurité. Il est tenu d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité ainsi que les prescriptions de la médecine du travail, et plus particulièrement :

- ♦ il est interdit de pénétrer et de demeurer dans les lieux de formation en état d'ivresse,
- ♦ il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées ou de substances illicites,
- ♦ il est interdit de fumer dans les locaux de formation.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout accident, quel que soit le caractère de gravité, doit être immédiatement porté à la connaissance du responsable de la formation.

Le service formation de l'UNREP ne peut être tenu responsable des détériorations, pertes ou vols éventuels d'objets personnels déposés dans les salles de formation.

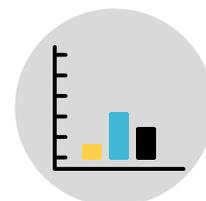
ARTICLE 4 - USAGE DES LOCAUX

L'entrée des locaux non affectés à la formation est interdite, sauf autorisation expresse par un personnel de l'UNREP.

Les documents remis et les photocopies réalisées au cours de la ou des séances sont incluses dans le cadre de la formation financée. Cependant, **les photocopies effectuées à usage personnel (rapport, projet) sont à la charge du stagiaire au tarif de 0,20 € la feuille.**

Les messages (téléphonés ou faxés) reçus sont transmis aux intéressés. Les communications ne pourront être établies que pour les appels présentant un caractère de réelle importance ou gravité.

Nul n'étant indispensable, les stagiaires sont invités à respecter tant les intervenants que le groupe de stagiaires en formation en ce qui concerne l'usage du téléphone portable. La bonne gestion des séquences ne peut supporter les sonneries et autres sorties et entrées de stagiaires pendant leur déroulement.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 5 - USAGE DU MATERIEL - DOCUMENTATION

Tout stagiaire est responsable de la bonne utilisation du matériel pédagogique qui lui est confié (ordinateur ; vidéoprojecteur ; documents...)

Les revues et documentations mises à la disposition des stagiaires doivent être consultées sur place et en aucun cas être emportées.

L'autonomie de consultation suppose en contrepartie, le respect du classement de ceux-ci dans l'armoire.

Des photocopies peuvent être réalisées dans le respect de la réglementation. Pour cela, une demande doit être formulée au responsable pédagogique de la formation.

ARTICLE 6 - SANCTION

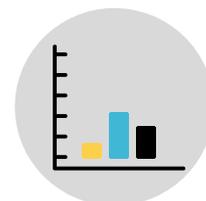
En cas de manquement factuel à ces règles, le directeur de l'UNREP peut être amené à envisager des sanctions. Il convoque alors le stagiaire en lui précisant le motif.

A cette occasion, le stagiaire peut être assisté, selon son choix, par un salarié ou par le représentant des stagiaires (cf. représentation des stagiaires).

Toute sanction fait l'objet d'une communication au directeur de l'établissement employeur du stagiaire.

En fonction de la gravité, il peut être décidé :

- ♦ D'un avertissement oral ,
- ♦ D'un avertissement écrit,
- ♦ D'une exclusion du stagiaire.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 7 - REPRESENTATION DES STAGIAIRES

La mise en œuvre de formation de plus de 200 heures implique la désignation de délégués des stagiaires (un titulaire et un suppléant).

La désignation se fera en début de formation. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.

Les délégués sont mandatés pour exprimer au responsable de la formation de l'UNREP les remarques concernant le déroulement du stage ; ils pourront assister le stagiaire dans l'entretien préalable en cas de mesures disciplinaires.

Les élections se déroulent conformément aux circulaires DFP 92 - 11 du 7 septembre 1992 et des articles 922-9, 922-10, 922-11 du code du travail.

A SAVOIR :

Le service formation de l'UNREP est certifié QUALIOPi depuis le 14 septembre 2021. L'obtention de certification témoigne de notre engagement à fournir une prestation de formation de qualité répondant à vos besoins et attentes.

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

- Actions de formation
- Actions permettant de valider des acquis de l'expérience



NOTES

A blank sheet of lined paper with horizontal cyan lines and vertical red margins. The page is designed for taking notes, with a central writing area bounded by two vertical red lines and a top margin. The word "NOTES" is printed at the top center in a bold, teal font.

